



INFORMATION POUR LES **ÉTUDIANTS** INTERNATIONAUX



ccnb.ca

Tables des matières

1. Le CCNB : Le choix par excellence	2
2. Quelques faits saillants au sujet du Canada et du Nouveau-Brunswick	3
3. Pour bien préparer votre séjour d'études au Canada	5
3.1 Les démarches à entreprendre en prévision de vos études dans un établissement de formation canadien	
3.2 Frais à prévoir pendant vos études au CCNB	
3.3 Programme de bourses de recrutement et autres bourses pour étudiants internationaux	
3.4 Exigences linguistiques	
4. Pour un séjour d'études réussi au CCNB	9
4.1 Accompagnement à l'arrivée	
4.2 Hébergement	
4.3 Aide à la réussite (Services aux étudiants)	
4.4 Jumelage	
4.5 Assurance-maladie	
4.6 Portail étudiant	
4.7 Calendrier collégial	
5. Autres renseignements importants en lien avec la formation collégiale	13
5.1 Institutions bancaires et transactions monétaires courantes	
5.2 Service de téléphonie	
5.3 Modes de transport	
6. Choc culturel	14
7. Valeurs et culture canadienne	15
7.1 Valeurs	
7.2 Interactions et pratiques sociales	
7.3 En salle de classe	
8. Lois et règlements au Nouveau Brunswick	17
8.1 Travailler au Canada, numéro d'assurance sociale et normes d'emploi	
8.2 Permis de conduire	
8.3 Lois concernant le tabac, le cannabis et les boissons alcoolisées	
9. CONCLUSION	18
10. ANNEXES	19-27
Annexe A – Campus de Bathurst	
Annexe B – Campus de Campbellton	
Annexe C – Campus de Dieppe	
Annexe D – Campus d'Edmundston	
Annexe E – Campus de la Péninsule acadienne	

NOTES AU LECTEUR :

- Le genre masculin est utilisé dans ce texte dans le seul but d'en faciliter la lecture.
 - Des hyperliens sont intégrés au texte et peuvent être consultés directement sur Internet.
- Dernière révision : Décembre 2022



INTRODUCTION

Ce guide fournit des renseignements utiles sur la vie au Canada et plus particulièrement au sein de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, ainsi que sur les études au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). Il est principalement destiné aux personnes d'origine étrangère qui songent étudier au CCNB ainsi qu'à celles dont la demande d'admission a été confirmée et qui préparent leur séjour d'études. Il contient également des références précieuses pour les étudiants internationaux qui sont déjà en cours de formation dans l'un ou l'autre de nos cinq campus. Le CCNB souhaite ainsi favoriser des séjours enrichissants et intéressants, non seulement au niveau de l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, mais aussi sur le plan de la vie personnelle, culturelle et sociale.

Si les informations que vous cherchez ne se trouvent pas dans ce guide, n'hésitez pas à contacter l'un ou l'autre des endroits suivants :

À distance ?

47, avenue Village, C.P. 309
Campbellton (Nouveau-Brunswick)
E3N 3G7 CANADA
Tél. 1-800-376-5353
Courriel : admission@ccnb.ca

Déjà au CCNB ?

Vous pouvez vous rendre directement au bureau des Services aux étudiants de votre campus.

Pour présenter une demande d'admission, veuillez consulter la page

« Admission et bourses »

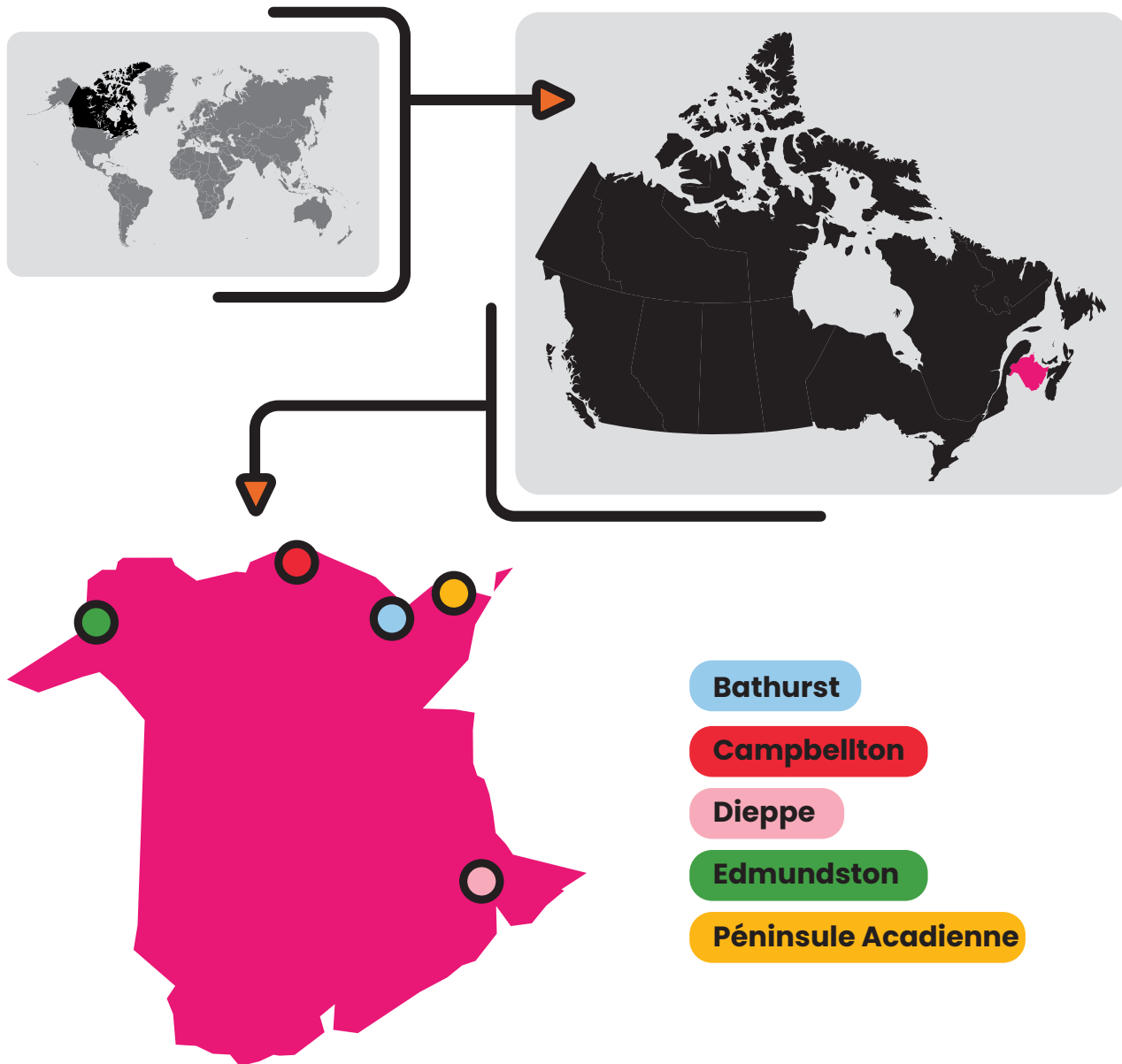
du site Web du CCNB. 



LE CCNB : LE CHOIX PAR EXCELLENCE !

Le CCNB fait partie des établissements francophones d'enseignement postsecondaire de cette province. Par le biais de ses cinq campus (Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston et Péninsule acadienne), l'institution offre plus de 90 programmes de formation technique et professionnelle dans des filières courtes qui facilitent l'entrée sur le marché du travail ou la poursuite d'études universitaires. Le CCNB offre également des programmes destinés aux adultes qui souhaitent terminer ou parfaire la formation préalable aux programmes postsecondaires, ou qui désirent acquérir celle qui est nécessaire pour accéder aux emplois qui n'ont aucune exigence de formation particulière. En somme, le CCNB représente à la fois un collège d'enseignement technique (CET), un lycée technique, un lycée d'enseignement général et un institut universitaire de technologie (IUT).

Bien que ce guide présente des renseignements s'appliquant à l'ensemble de l'établissement, vous trouverez également, en annexe, des informations supplémentaires particulières à chaque campus.



2

Quelques faits saillants au sujet du **Canada et du Nouveau-Brunswick !**

Le Canada s'étend sur plus de 5 000 kilomètres entre les océans Pacifique et Atlantique. La province du Nouveau-Brunswick, qui compte environ 747 101 habitants (statcan 2016), est située sur la côte atlantique, juste à l'est du Québec.

Langues Officielles



Hello
Bonjour

ALLO !

Les **langues officielles** au Canada sont l'anglais et le français. Puisque le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada, est composée à environ 32.3% (statcan, 2016) de résidents francophones, on peut donc y vivre et y étudier en français, tout en apprenant également l'anglais.

Il y a six **fuseaux horaires** en vigueur au Canada. L'heure du Nouveau-Brunswick fait partie du fuseau horaire de l'Atlantique. À titre d'exemple, lorsqu'il est 16 h à Montréal ou à Toronto, il est 17 h au Nouveau-Brunswick.

Fuseaux horaires



Industries



Les **principales industries**, au Nouveau-Brunswick, relèvent des secteurs du tourisme, de la foresterie, de la fabrication, des pêches, de l'aquaculture et de l'agriculture, ainsi que de l'industrie du savoir. On y retrouve une qualité de vie remarquable, un milieu de vie paisible et très sécuritaire, des paysages à couper le souffle et une population chaleureuse et amicale. Le coût de la vie y est également très abordable, par comparaison à celui de la plupart des autres provinces et territoires canadiens.

Nos **températures** varient de 12 à 34 degrés Celsius de la mi-mai à la fin de septembre. L'automne, l'hiver et le début du printemps sont caractérisés par des températures plus froides, pouvant aller jusqu'à - 25 degrés Celsius, voire encore plus froid durant les mois de janvier et de février. Pour vivre les mois d'hiver, il faut donc prévoir des vêtements chauds, mais lorsque vous serez en sol canadien, vous pourrez facilement vous procurer des vêtements adaptés au climat.

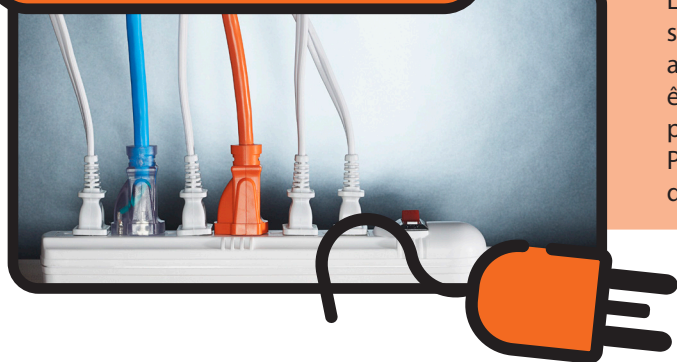
Pour plus de détails, veuillez consulter le site

« **Étudier au CCNB** ».

Températures



Courant alternatif



Par ailleurs, les prises électriques que l'on retrouve généralement dans les habitations canadiennes fournissent un **courant alternatif** de 110 à 120 volts. La personne arrivant d'un autre pays voudra donc vérifier si les appareils qu'elle souhaite apporter fonctionneront avec ces voltages et si leurs fiches électriques devront être adaptées à la norme canadienne, en achetant, par exemple, des adaptateurs prévus à cet effet. Plus d'information peut être obtenue en consultant différentes sources sur Internet.

Le Canada utilise officiellement le Système international d'unités (SI), c'est à dire le système métrique. Par contre, les mesures impériales et américaines (pieds, livres et onces) sont souvent en usage dans la population, surtout lorsque il s'agit de la taille, du poids individuels ou pour les poids des aliments au supermarché.

Distance :

1 km = 0,62 mille

1 mille = 1,6 km

1 pied = 0,30 mètre (m)

1 mètre = 39,37 pouces

1 pouce = 2,54 cm

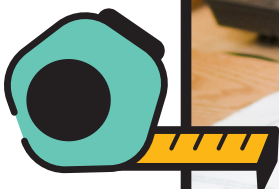
Poids :

1 kg = 2.2 livres (lb)

une livre (lb) = 454 grammes (g)

Enfin, différents sites peuvent vous fournir des renseignements généraux susceptibles de vous intéresser. Le Nouveau-Brunswick dispose d'un site touristique décrivant les particularités de chacune de ses régions, ainsi que d'un site Internet présentant l'ensemble de ses ministères et de ses services gouvernementaux.

Unités de mesure



3

Pour bien préparer votre séjour d'études au Canada

LA VIE ÉTUDIANTE AU CANADA

Étudier à l'étranger est une expérience enrichissante dont vous retirerez certes beaucoup de bénéfices. Afin de mieux connaître la vie étudiante au Canada et de pouvoir en profiter pleinement, nous vous invitons à consulter le site « **Éducation au Canada** » construit par le Conseil des ministres de l'Éducation canadiens.

En plus d'y trouver une vue d'ensemble du Canada, ainsi que plusieurs conseils pour bien préparer un séjour d'études, vous pourrez aussi accéder à un guide de préparation à l'intention des étudiants internationaux, par le biais de l'onglet intitulé « Vie étudiante au Canada ».

3.1 LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE EN PRÉVISION D'UN SÉJOUR D'ÉTUDES DANS UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION CANADIEN

Le CCNB fait partie des établissements d'enseignement canadiens désignés par **Bureaux d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)** pour recevoir des étudiants internationaux. Afin de disposer du temps suffisant pour réaliser toutes les démarches voulues, nous vous encourageons donc à présenter votre demande d'admission au moins un an avant le début de l'année collégiale à laquelle vous souhaitez entreprendre vos études, puisqu'une confirmation officielle de votre admission, provenant du CCNB, vous sera indispensable pour obtenir ensuite le permis d'études émis par le gouvernement canadien. Comme le délai nécessaire à l'obtention de ce permis peut varier d'un bureau d'immigration à l'autre, vous voudrez assurément déposer votre demande suffisamment à l'avance pour pouvoir concrétiser votre projet d'étude au moment où vous l'aurez planifié.

Pour bien connaître la marche à suivre pour déposer votre demande de **permis d'études**, visitez le site Internet de « **Bureaux d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)** ». En ouvrant la page « Étudier », vous trouverez alors les précisions et les directives dont vous aurez besoin pour présenter une demande de permis d'études. Il sera très important de suivre les directives attentivement.

L'onglet intitulé « Se préparer à arriver – Étudier » vous indiquera également quels documents et preuves vous devrez présenter à un Agent des services frontaliers, à votre arrivée au Canada.

Depuis le 31 juillet 2018, vous devez fournir vos données biométriques (empreintes digitales, photo), en personne dans un centre de réception de visas au coût de 85\$ CAD. Pour plus d'information sur la biométrie, visitez le site web :

« **Biométrie (IRCC)** »

Si le programme d'études que vous souhaitez suivre au Canada comporte un ou plusieurs stages en milieu de travail, vous devrez aussi obtenir un Permis de travail en vertu du programme stage coop en supplément à votre permis d'études. Les directives et les délais pour déposer et obtenir ce permis se trouvent également sur le site de CIC.



NOTE IMPORTANTE :

Vous avez la responsabilité de vous informer et de respecter les conditions d'admissibilité au permis d'études. Votre passeport et votre permis d'études doivent être valides pour la durée de votre formation. À l'arrivée au campus de votre choix, vous devrez présenter votre permis d'études. Sans ce document, il est interdit de se présenter en classe. Il faudra également présenter votre permis de travail en vertu du programme stage coop avant d'effectuer un stage.

3.2 FRAIS À PRÉVOIR PENDANT VOS ÉTUDES AU CCNB

Afin de disposer de l'argent nécessaire pour subvenir à vos besoins, une bonne planification financière s'impose. Vous trouverez, dans cette section, quelques tableaux qui pourront vous aider à cet effet. Veuillez prendre note que certains montants indiqués sont une estimation des coûts. Les montants peuvent varier d'une région à l'autre et selon les besoins de chacun.

NOTE IMPORTANTE :

Vous avez la possibilité d'effectuer un transfert d'argent avant votre arrivée au Canada pour couvrir les frais de subsistances ou autres dépenses personnelles. Ces transferts doivent être effectués à partir du site PayMyTuition. Une fois arrivé au Canada, seuls les transferts permettant de défrayer les droits de scolarité, les frais d'assurances, la cotisation étudiante et les frais technologiques sont acceptés selon les dates d'échéances.

Les dépenses d'arrivée et d'installation au logement telles que déplacements, restaurant, frais d'hôtels et autres peuvent être élevées. Il est important d'apporter suffisamment d'argent comptant (aux environs de 1 000 \$ CAD) pour subsister pendant au moins deux semaines.

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) offre un service sécuritaire et efficace pour permettre aux étudiants internationaux de transférer de l'argent avant leur arrivée au Canada. Ce service vous permet de payer à l'avance vos frais obligatoires et de transférer de l'argent pour votre subsistance au Canada.

Le CCNB s'est associée à PayMyTuition pour le paiement des frais de scolarité internationaux. Avec PayMyTuition, vous pouvez payer vos frais de scolarité auprès de n'importe quelle banque, dans n'importe quel pays et avec n'importe quelle devise à un taux supérieur au taux

de change bancaire. PayMyTuition est rapide, simple et rentable.

Nous vous rappelons que l'une des exigences pour l'obtention d'un permis d'études est d'être en mesure de prouver que vous avez les moyens de subvenir à vos besoins. Si vous êtes un étudiant seul, vous devez démontrer que vous disposez du montant des frais de scolarité, plus 10 000 \$ pour une période de 12 mois.



PRINCIPAUX DROITS ET FRAIS À ACQUITTER; CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Droits de scolarité / autres frais	Montant (en devises canadiennes)	Conditions de remboursement aux quelles vous pourrez recourir si vous devez reporter ou annuler votre projet d'études
Ouverture du dossier/traitement de la demande d'admission	100,00 \$	Non remboursable
Frais de confirmation	500,00 \$	Le frais de confirmation non remboursable
Assurance-maladie et hospitalisation	300,00 \$ Le prix peut changer sans préavis	Les frais d'assurance maladie sont payables à la journée d'inscription et peuvent changer sans préavis
Droits de scolarité, par année collégiale (inclus le frais de confirmation de 500 \$) pour les programmes réguliers postsecondaires	9 766,00 \$	Payable en 2 versements (moins les frais de confirmation)
Cotisation étudiante	100,00 \$	Non remboursable
Frais technologiques	306,00 \$	Remboursement partiel selon le nombre de semaines

COÛT MOYEN ANNUEL DES DÉPENSES

Description	Dépenses annuelles (12 mois) (en devises canadiennes)	Dépenses mensuelles (en devises canadiennes)	Commentaires
Livres	300,00 \$ à 2 100,00 \$		Selon le programme
Fournitures scolaires	100,00 \$		Selon le programme
Matériel / Équipement	50,00 \$ à 740,00 \$		Selon le programme
Logement	7 200,00 \$	Environ 600,00 \$	Si vous partagez avec un colocataire ou que vous vivez en famille d'accueil. (*doublez le montant si vous préférez vivre seul)
Nourriture (épicerie)	3 600,00 \$	Environ 300,00 \$	Si vous préparez vos repas (plus si vous mangez au restaurant)
Électricité / Chauffage / Accès à Internet	2 040,00 \$	170,00 \$	Moins si vous partagez le loyer avec un colocataire ou avec une famille d'accueil (certaines locations sont tout inclus, vérifiez auprès du bailleur)
Téléphone	600,00 \$	50,00 \$	Plus si vous faites ou recevez des appels internationaux
Vêtements	800,00 \$		Nous vous conseillons d'acheter vos vêtements d'hiver ici car ils sont adaptés au climat canadien
Divers (lavage, effets personnels et médicaux)	Lavage 240,00 \$ et plus	Lavage 20,00 \$	Veillez prévoir un montant plus élevé pour d'autres besoins
Activités et sorties	960,00 \$	80,00 \$	Facultatif
Voiture, assurance, pneu d'hiver, essence, etc.	3 600,00 \$ ou plus selon la voiture	300,00 \$	Si vous habitez près du collège, vous n'aurez pas besoin de voiture

NOTE IMPORTANTE :

Dans la plupart des cas, les prix affichés dans les commerces et les restaurants excluent les taxes applicables et les pourboires, le cas échéant. Au Nouveau-Brunswick, la taxe qui s'applique à la majorité des produits courants sera de 15%. De plus, puisque le pourboire fait normalement partie du revenu des serveurs de restaurant (excluant les cafétérias et les restaurants à repas-minute), des employés d'hôtel et des chauffeurs de taxi, il est de pratique courtoise de leur offrir un montant équivalent à 15% de l'addition ou de la facture totale, à moins que le service ait été insatisfaisant.



3.3

PROGRAMME DE BOURSES DE RECRUTEMENT ET AUTRES BOURSES POUR ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les étudiants internationaux qui ne profitent pas d'une entente entre le CCNB et leur pays d'origine peuvent bénéficier du Programme de bourses de recrutement d'un montant de **1 000 \$** (le montant de la bourse peut changer sans préavis) pour étudiants internationaux de l'établissement.

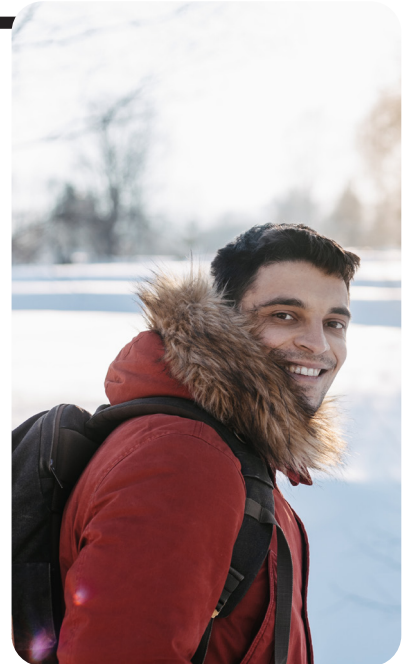
Ces bourses s'adressent aux étudiants possédant un permis d'études qui satisfont aux critères et aux conditions d'admissibilité du CCNB et qui y sont inscrits à un programme d'une durée minimale de 32 semaines menant à un certificat ou à un diplôme. L'étudiant doit également maintenir un statut « à temps plein » pour la durée de sa formation. Les bourses sont uniquement applicables, afin de réduire les droits de scolarité.

Pour obtenir les détails,
veuillez consulter

« **bourses** »

sur le site du CCNB

Pendant l'année collégiale, d'autres bourses sont annoncées au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles. Au moment opportun, des membres du personnel de chacun de nos campus pourront aider les étudiants internationaux à déterminer leur admissibilité à ces bourses.



3.4

EXIGENCES LINGUISTIQUES

La pleine participation aux activités d'apprentissage exige, au CCNB, la maîtrise de la langue d'enseignement. Dans certains cas, l'établissement pourra donc demander qu'un niveau de compétence satisfaisant soit démontré par les résultats d'un test linguistique. Études antérieures complétées dans une autre langue que le français Les candidats ayant auparavant terminé des études dans une langue autre que le français doivent se soumettre à un test de connaissance du français reconnu au niveau international (test de classement) et communiquer les résultats au CCNB. Notez également que le Centre de perfectionnement en langues du CCNB est en mesure d'offrir une mise à niveau des compétences linguistiques aux étudiants qui en ont besoin.



4

POUR UN SÉJOUR D'ÉTUDES RÉUSSI AU CCNB!

Les paragraphes suivants fournissent différents renseignements importants au sujet du CCNB, que vous voudrez connaître pour vous assurer de planifier et d'entreprendre votre séjour d'études de façon éclairée.

4.1 ACCOMPAGNEMENT À L'ARRIVÉE

Au besoin, le personnel du CCNB peut faciliter l'arrivée des étudiants internationaux en les accueillant au point d'entrée. Afin de bénéficier de ce privilège, vous devez nous faire parvenir votre itinéraire de voyage au moins une semaine avant votre arrivée. Vous pouvez utiliser le formulaire :

lecube.ccnb.ca/formulaire-voyage.aspx

4.1 HÉBERGEMENT

Tous les campus mettent à votre disposition une liste de logements à louer. Ces listes peuvent être obtenues par courriel, sur demande. Le personnel des Services aux étudiants des campus peut également fournir soutien et conseils, selon les besoins. Certains campus ont des ententes avec l'Université de Moncton permettant ainsi d'obtenir des places à la résidence étudiante universitaire, selon les disponibilités. Référez-vous à l'annexe décrivant les particularités de chaque campus pour les détails à ce sujet.

Responsabilités du locateur et du locataire et éléments à vérifier

Si vous choisissez de louer une maison ou un appartement, il importe de bien connaître les responsabilités du locateur (le propriétaire) et du locataire (l'étudiant) et de vérifier plusieurs éléments avant de signer un engagement de location (le bail). Afin de faciliter ces démarches, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick propose, sur son site Internet, des renseignements essentiels ainsi que de judicieux conseils. Les paragraphes ci-dessous contiennent également des pistes d'information qui s'avèrent souvent indispensable pour les étudiants en recherche de logement.



Éléments à considérer lors de la location d'un logement :

- a** Le logement proposé par le locateur est-il meublé ?
- b** L'emplacement géographique du logement vous convient-il ?
- c** Quel est le prix du loyer et à quelle date faut-il le verser ?
- d** Doit-on verser un dépôt de garantie lors de la location du logement ? Si oui, quelles sont les conditions de remboursement ?

NOTE IMPORTANTE :

Cet argent est mis de côté pour payer les dommages que pourrait causer le locataire à la propriété. Si aucun dommage n'a été causé, le dépôt de garantie sera remis au locataire à la fin du bail. Un dépôt en cas de dommages à la propriété étant habituellement exigé à la location, vous voudrez probablement inspecter les lieux avant d'en prendre possession (à votre arrivée), de préférence en compagnie du locateur, pour vérifier s'il existe déjà des dommages ou d'autres irrégularités. Une fois qu'il a pris possession du logement, le locataire devient responsable de maintenir les lieux, les appareils et les meubles propres et bien entretenus, et doit, si la situation se présente, informer le locateur de tout bris qui survient.

- e** Le prix du loyer inclut-il les coûts afférents comme le chauffage, l'électricité, le téléphone, le service de câblodistribution pour le téléviseur ou l'accès à un réseau Internet ? (À noter que l'expression « tout inclus » peut varier d'un logement à l'autre.)
- f** Le locataire est-il autorisé à recevoir des visiteurs ? Dans l'affirmative, les visiteurs sont-ils assujettis à des limites de temps ?
- g** Le locataire peut-il apporter des changements à l'intérieur du logement, comme repeindre des murs, suspendre des objets décoratifs, etc. ? Si oui, quelles modalités et quelles restrictions doit-il respecter ?
- h** Dans quel délai le locataire doit-il aviser le locateur qu'il souhaite mettre fin à la location ?
- i** Les enfants peuvent-ils habiter dans le logement ?
- j** Les animaux de compagnie sont-ils permis ? Si oui, des restrictions s'appliquent-elles quant au type, au nombre et à la grosseur de l'animal ?

Pour des rapports cordiaux avec un locateur, quelques conseils :

Assurez-vous de payer votre loyer au plus tard à la date convenue avec le locateur;

- * Payez préférentiellement votre loyer par chèque, puisque celui-ci constitue un reçu officiel, ou assurez-vous de demander un reçu au locateur si vous choisissez de payer d'une autre façon;
- * Gardez votre logement propre en tout temps et veillez à ne pas endommager l'espace, les appareils, les meubles et autres biens que le locateur met à votre disposition;
- * En cas de bris, signalez immédiatement la situation au locateur, à moins que votre bail spécifie que vous êtes responsable du remplacement ou de la réparation.



4.3

AIDE À LA RÉUSSITE (« SERVICES AUX ÉTUDIANTS »)

Au CCNB, la notion d'aide à la réussite se rattache au concept d'un « Carrefour » au sein duquel gravitent enseignants, professionnels spécialisés, gestionnaires et personnel de soutien, dans le but de favoriser le succès de l'expérience de chaque apprenant auprès de l'institution, que ce soit avant, pendant ou après sa formation.

Tous les campus du CCNB disposent donc d'une variété de services destinés à soutenir la réussite de votre programme d'études et de votre séjour parmi nous. Ces services comprennent, entre autres, le soutien à l'apprentissage, le counseling et l'orientation de carrière, l'accès à la bibliothèque (consultation sur place, prêt de manuels et de livres, recherche documentaire, ordinateurs,

salles de travail, etc.), la prestation d'ateliers portant sur des thèmes d'intérêt (gestion du temps, méthodes d'études, etc.).

S'ajoutent également à ces services, plusieurs activités de vie étudiante qui reflètent souvent les particularités culturelles régionales et qui permettent de créer ou de renforcer des liens sociaux et amicaux avec des collègues d'étude ou avec des membres de la communauté. Quels que soient les services d'aide à la réussite que vous souhaitez utiliser, les membres du personnel se feront un plaisir de vous aider, tout en respectant l'intégrité de votre programme de formation.

4.4

JUMELAGE

Le CCNB a mis en place le programme de jumelage entre les étudiants internationaux et les membres de la communauté locale. Ce programme facilitera les échanges et les relations interculturelles entre les étudiants étrangers et les habitants de la communauté, briser l'isolement des étudiants internationaux, créer des liens facilitant l'intégration sociale et communautaire des étudiants internationaux, créer des espaces de participation des étudiants internationaux à la vie sociale et communautaire de la région. Pour toute information, renseignez-vous auprès de services aux étudiants de votre campus.

4.5

ASSURANCE-MALADIE ET HOSPITALISATION

À partir de l'automne 2017, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a admis les étudiants internationaux à l'assurance maladie. Les étudiants qui répondent aux critères peuvent faire une demande d'admissibilité à l'assurance maladie et bénéficieront ainsi de la couverture provinciale dès leur premier jour d'établissement au Nouveau-Brunswick.

Pour plus d'informations visitez le site du :

« [Gouvernement du Nouveau-Brunswick](http://www.gouvernement.nbs.ca) »



Pour les étudiants des programmes réguliers, le CCNB maintient une assurance-maladie supplémentaire obligatoire. Cette assurance couvre les services non assurés par l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick. Pour les étudiants non admissibles à l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick, le CCNB maintient une assurance-maladie obligatoire. Celle-ci coûte 1 224 \$ par année. Vous pouvez visiter le site Internet de la compagnie d'assurances Cowan Insurance Group à l'adresse cowangroup.ca/fr/ pour plus d'information.

La compagnie Cowan Insurance Group offre une gamme de services très complète à travers son réseau de partenaires et des fournisseurs au Nouveau-Brunswick et met à la disposition de ses clients un service à la clientèle en français. Le prix de la nouvelle assurance-maladie et hospitalisation est de 300 \$ CAD par année (le prix peut changer sans préavis). La période de couverture s'étendra du 1er septembre au 31 août de chaque année.

4.6 ET PORTAIL ÉTUDIANT « LE CUBE »

En plus de son site web, le CCNB propose également un portail d'information à tous ses étudiants, à partir du moment où ceux-ci sont admis dans un programme. La lettre confirmant l'admission comprend toutes les informations nécessaires afin d'accéder au portail en toute sécurité. En plus d'une foule de renseignements se rapportant à la vie collégiale au CCNB, l'accès au portail étudiant se double de la disponibilité d'une adresse de courriel individuelle, que l'étudiant peut ensuite utiliser pour communiquer avec le personnel de son campus et ses collègues d'études, ainsi qu'avec sa famille, ses amis et les ressources de son choix. Le portail « **Le Cube** » offre un accès sécurisé au dossier étudiant grâce auquel la personne peut visualiser (et imprimer, dans certains cas) différents documents importants se rapportant à son parcours d'études.

4.7 CALENDRIER COLLÉGIAL

Les dates importantes qui marquent l'année collégiale ainsi que les jours fériés observés au Nouveau-Brunswick sont indiqués dans notre calendrier collégial. Au CCNB, une année collégiale a une durée de dix mois de la fin août ou début septembre à la fin juin. La plupart des commerces, des banques et des services gouvernementaux ferment leurs portes durant les jours fériés observés au Nouveau-Brunswick. Lorsque l'un des congés est célébré un samedi ou un dimanche, il arrive fréquemment que les banques et les bureaux des services gouvernementaux demeurent fermés le lundi suivant.



5

AUTRES RENSEIGNEMENTS **IMPORTANT**S

5.1 INSTITUTIONS BANCAIRES ET TRANSACTIONS MONÉTAIRES COURANTES

Plusieurs banques et institutions financières ont des succursales établies dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick et offrent une variété de services. Une visite à un représentant du service à la clientèle d'une banque ou d'une institution financière est nécessaire pour procéder à l'ouverture d'un compte et pour connaître les types de comptes disponibles ainsi que leurs frais associés.

Pour rencontrer un représentant du service à la clientèle de la banque ou de l'institution financière choisie, il faut prendre un rendez-vous. Cette personne demandera également à voir une ou plusieurs preuves d'identité, telles qu'un passeport, un permis de séjour au Canada ou autre, ainsi que votre adresse au Canada. Il est recommandé d'ouvrir un compte aussitôt que possible après l'arrivée, car des délais de quelques jours sont imposés avant que vous ayez accès à l'argent déposé.

Le compte bancaire permet d'effectuer des transactions de base (dépôts et retraits), d'effectuer des paiements par chèque ou par carte de débit et de recevoir des transferts d'argent du pays ou d'ailleurs. Le représentant pourra vous indiquer la marche à suivre pour utiliser correctement votre compte. Dans la plupart des cas,

les sites Internet des institutions financières canadiennes

Banque Scotia

Banque TD

UNI

Banque Royale

Banque Nationale

etc. proposent de précieux conseils en la matière. La devise monétaire canadienne est le dollar.

Un dollar comprend 100 cents (1,00 \$ = 100 ¢).

Des photographies représentant les billets de banque canadiens peuvent être trouvées dans la galerie de photos de la « Banque du Canada ». Les pièces de monnaie peuvent être vues sur le site de la Monnaie royale canadienne. Règle générale, les devises étrangères ne sont pas acceptées dans les magasins, les restaurants et les entreprises commerciales. Les devises américaines font toutefois exception à certains endroits, mais à un taux de change souvent moins favorable que celui qu'il est possible d'obtenir dans les institutions bancaires. Si vous désirez échanger des devises étrangères à votre arrivée ou durant votre séjour au Canada, vous pouvez également consulter le « convertisseur de devises » du site de la Banque du Canada, grâce auquel vous obtiendrez le taux de change du jour.

5.2 SERVICE DE TÉLÉPHONIE

Plusieurs compagnies offrent des services de téléphonie cellulaire au Canada. Pour connaître les forfaits et les tarifs exacts des compagnies les plus connues au Nouveau-Brunswick, veuillez consulter les sites :

Bell

Telus

Rogers

Virgin Mobile

Koodo Mobile

5.3 MOYENS DE TRANSPORT

Pour se déplacer en direction du Nouveau-Brunswick en provenance des grands centres tels que Montréal ou Toronto à titre d'exemple, il est possible d'utiliser l'autobus, le service ferroviaire, le transport aérien ou la voiture. Veuillez vous référer à l'annexe spécifique au campus, car les moyens de transport mentionnés ne sont pas tous disponibles dans chaque région.

6

CHOC CULTUREL

Partir étudier dans un nouveau pays exige de grandes capacités d'adaptation. L'adaptation à un nouvel environnement ne se fait pas en quelques jours. C'est un processus continu et dynamique qui peut varier selon les situations rencontrées. Oberg (1960) a identifié quatre étapes à l'adaptation culturelle, qui sont encore d'actualité de nos jours. Il est fort possible que vous traversiez chacune d'elle lors de votre séjour au CCNB. Voici quelles sont ces étapes :

1. La lune de miel

Dans un premier temps, tout semble beau. La nouveauté vous fascine. La perspective d'étudier au Canada vous excite. C'est peut-être un rêve qui se réalise enfin. Vous êtes très positif à l'idée d'entreprendre cette nouvelle expérience et vous êtes plein d'énergie, curieux, et avez soif d'apprendre. Ne voulant pas déplaire, vous n'osez pas dire que vous ne comprenez pas toujours ce que vos interlocuteurs essaient de vous communiquer. Vous avez l'impression qu'ils ne vous comprennent pas toujours non plus. Ceci peut engendrer des frustrations, avec le temps. C'est alors que vous risquez de passer à la deuxième étape.

2. La période critique

Cette étape se caractérise par de la frustration, de la peur, de l'anxiété et parfois un sentiment de dépression. Vous ressentez de la fatigue, avez de la difficulté à dormir et perdez l'appétit. Vous avez le mal du pays, vos proches vous manquent et vous avez le goût de retourner chez vous. Vous manquez d'intérêt, de motivation et vous avez le goût de vous absenter de vos cours. Vous aurez peut-être tendance à vous refermer sur vous-même et à blâmer les Canadiens pour vos malheurs. Ce sont des symptômes de stress et ces réactions sont normales en période de grands changements. Sachez que cette étape fait partie du processus d'adaptation et qu'il est possible de la surmonter. Évitez de vous isoler et surtout parlez-en à quelqu'un. Dans chacun des campus du CCNB, certains membres du personnel peuvent vous aider à franchir cette étape. N'hésitez pas à consulter les Services aux étudiants de votre campus.

3. La période d'intégration

Durant cette étape, vous commencez à vous sentir mieux et vous retrouvez l'énergie du début. Vous retrouvez le sens de l'humour et êtes en mesure de rire des situations qui vous ont rendus si malheureux à l'étape précédente. Vous commencez à vous faire des amis et à développer de nouveaux passe-temps. Vous comprenez mieux l'accent et les expressions régionales ce qui facilite la communication. Vous êtes à l'aise de poser des questions.

Vous vous habituez peu à peu à la routine du Collège et de la collectivité. Même si la culture est très différente, vous savez que vous êtes capable de vous adapter.

4. La période d'adaptation

Durant cette étape, vous commencez à accepter de ne pas pouvoir changer certaines choses. Vous assimilez mieux les changements et retrouvez votre motivation. Même si vous demeurez fidèle à la culture de votre pays, vous commencez à vous sentir très à l'aise dans la nouvelle culture. En fait, vous recherchez les occasions qui vous permettront d'en apprendre davantage sur celle-ci. Tout au long de votre séjour, vous passerez par l'une ou plusieurs de ces étapes au gré des situations que vous rencontrerez. Sachez que plusieurs personnes sont venues au CCNB et ont surmonté le choc culturel. L'important est d'éviter de sombrer dans l'isolement. Gardez l'esprit ouvert et n'oubliez pas que les résidents vivent selon leurs valeurs et non les vôtres. Vous exposer à une nouvelle culture pourrait s'avérer l'expérience la plus fascinante de votre vie.



7.1 VALEURS

Votre expérience dans un nouveau pays vous fera sans doute réfléchir quant aux valeurs et à la culture de votre pays d'origine ainsi que celles de votre pays d'accueil. Voici un aperçu de quelques valeurs canadiennes :

L'acceptation, le respect et l'égalité :

Le Canada est uni par une grande diversité de gens qui proviennent de presque tous les coins de la planète. Être Canadien signifie respecter les différences, qu'elles soient de nature sexuelle, d'ethnicité, de religion, d'âge, de caractéristiques physiques ou mentales et d'orientation sexuelle.

L'individualisme :

Les Canadiens ont le choix de vivre leur vie comme ils le veulent. Ils sont responsables de leurs succès ou de leurs échecs. Les Canadiens connaissent et respectent leurs droits et leurs responsabilités.

Le respect du temps :

La ponctualité et le respect des horaires et du temps d'autrui est très important.

**7.2** INTERACTIONS ET PRATIQUES SOCIALES

Lors d'une première rencontre, les gens se saluent avec un sourire ou se donnent la main. Il est important et considéré respectueux de maintenir le contact visuel lors de conversations avec toute personne, peu importe son niveau d'autorité. De plus, le tutoiement est utilisé de façon répandue.

Vous remarquerez sans doute les différents accents et expressions régionales des francophones au Nouveau-Brunswick. N'hésitez pas à poser des questions s'il y a des expressions ou mots que vous ne comprenez pas. Aussi, parler du climat est toujours une façon facile de démarrer une conversation avec les Canadiens !

En raison des allergies ou sensibilités respiratoires, plusieurs endroits publics interdisent l'usage des parfums. En effet, les Canadiens sont généralement sensibles aux odeurs fortes et préfèrent minimiser le plus possible les odeurs corporelles.



Les échanges entre hommes et femmes peuvent varier énormément d'une culture à l'autre. Au Canada, les femmes et les hommes ont les mêmes droits. Si une personne vous dit qu'elle n'est pas intéressée à votre invitation ou si elle ne démontre pas d'intérêt envers vous, il est important de respecter son choix. Non signifie non, et si vous insistez, vous risquez d'être accusé de harcèlement.

Le harcèlement est tout comportement inopportun et injurieux, d'une personne envers une ou d'autres personnes et dont l'auteur savait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'un tel comportement pouvait offenser ou causer préjudice. Il comprend tout acte, propos ou exhibition qui diminue, rabaisse, humilie ou embarrasse une personne, ou tout acte d'intimidation ou de menace. Le CCNB s'engage à fournir un milieu d'apprentissage où toutes les personnes sont traitées avec respect et dignité. Les différences culturelles peuvent parfois créer des malentendus.

Pour de plus amples renseignements nous vous encourageons à lire la politique du CCNB concernant le harcèlement : « [harcèlement en milieu d'apprentissage et de travail \(politique 5702\)](#) ». Cliquez sur : « Milieu d'apprentissage et de travail sain et respectueux » pour lire la politique



7.3 EN SALLE DE CLASSE

Les enseignants attachent beaucoup d'importance à la ponctualité et à l'assiduité. Les retards, même de quelques minutes, sont mal vus et sont perçus comme un manque de respect. Le travail en équipe et la participation active en salle de classe sont très valorisés. La relation entre les enseignants et les étudiants est souvent peu formelle et plutôt amicale. Dans plusieurs cas, il se peut que vos enseignants préfèrent que vous les adressiez par leur prénom et que vous les tutoyiez. De plus, les enseignants veulent que vous n'hésitez pas à poser des questions si vous ne comprenez pas la matière.



8

LOIS ET REGLEMENTS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

8.1 TRAVAILLER AU CANADA, NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ET NORMES D'EMPLOI

Toutes les personnes employées au Canada doivent avoir un numéro d'assurance sociale (NAS). Vous pouvez obtenir des renseignements et des formulaires de demande aux centres de Service Canada ou sur leur site électronique :

[Service Canada](#)

Le NAS en soi n'est pas une autorisation à travailler au Canada. Afin de pouvoir travailler, vous devez recevoir l'autorisation de Citoyenneté et Immigration Canada et par la suite, maintenir les conditions d'admissibilité respectives. Pour connaître les conditions et règlements du permis de travail hors campus pour étudiants étrangers, veuillez consulter le site électronique de

[Citoyenneté et Immigration Canada](#)

Les employés sont généralement payés chaque semaine ou aux deux semaines. Les déductions sont prélevées à la source pour les impôts, l'assurance emploi et le Régime de pension du Canada. Il s'agit de prélèvements normaux pour la plupart des travailleurs. Vous pouvez vérifier

[les normes d'emploi du Nouveau-Brunswick](#)

8.2 PERMIS DE CONDUIRE

Les personnes qui arrivent de l'étranger doivent obtenir un permis de conduire international avant de quitter leur pays. Ce permis est normalement valide pour un an et doit être utilisé conjointement au permis de conduire de votre pays. Au terme de cette période, vous devez le renouveler ou faire une demande pour obtenir le permis de conduire du Nouveau-Brunswick.

Les personnes en provenance de certains pays peuvent être tenues de passer un examen écrit et un test de conduite. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site électronique de Services Nouveau-Brunswick.



NOTE :

Sachez qu'il est strictement interdit de conduire un véhicule sans assurance automobile ou sans permis de conduire valide.

8.3 LOIS CONCERNANT LES CIGARETTES , LA DROGUE ET BOISSONS ALCOOLISÉES

Au Nouveau-Brunswick, il est illégal de consommer ou d'acheter des boissons alcoolisées avant l'âge de 19 ans. De plus, il faut absolument avoir 19 ans pour fréquenter les bars et les boîtes de nuit, puisqu'ils servent des boissons alcoolisées. L'achat de cigarettes est interdit avant l'âge de 18 ans. De plus, selon la Loi sur les endroits sans fumée, il est interdit de fumer dans les endroits publics incluant tous les bars et restaurants.

Comme pour l'alcool, l'âge pour commencer à consommer ou acheter du cannabis est de 19 ans. Si vous entrez au Canada et que vous possédez du cannabis sous une forme quelconque, vous devez le déclarer à l'agence des services frontaliers du Canada(ASFC).

CONCLUSION

BIENVENUE CHEZ NOUS !

Entreprendre des études postsecondaires dans un pays étranger comme le Canada demande certainement réflexion et préparation. Nous osons espérer que les informations fournies dans ce guide vous seront utiles. Si vous décidez de concrétiser votre projet et de vous engager dans cette belle aventure, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick se fera un plaisir de vous accueillir et de vous guider pendant votre séjour.



CAMPUS DE BATHURST

INTRODUCTION

Vous trouverez, dans cette section, des informations spécifiques au campus de Bathurst. Ces informations vous seront utiles quand viendra le temps de choisir un logement et de s'installer à Bathurst.

LOGEMENT

Campus de Bathurst offre un service de résidence étudiante (vous renseigner auprès de votre campus) ou écrire à l'adresse courriel : residenceetudiantedelavallee@gmail.com pour tout renseignement. Cependant, vous pouvez aussi trouver des logements disponibles dans la ville. Il est important de faire sa réservation tôt, car si on attend à l'arrivée il risque de ne plus y avoir de « logements » à proximité du campus. Si vous ne réservez pas un logement à l'avance vous serez peut-être obligé, à votre arrivée, de prendre une chambre à l'hôtel pendant votre recherche et ceci risque de coûter très cher. Il vaut donc mieux s'y prendre à l'avance.

NOTE IMPORTANTE :

Au campus de Bathurst, il y a deux centres de formation situés à sept kilomètres l'un de l'autre. Un établissement situé sur la rue du collège et l'autre sur la promenade Youghall. Il est important de tenir compte de cette réalité lors du choix d'un logement. Vérifiez à quel endroit est offert votre programme de formation avant de choisir un logement.

TRANSPORTS

Pour se déplacer en direction de Bathurst, il est possible d'utiliser le transport aérien, le service ferroviaire, l'autobus ou encore la voiture. Il y a, tous les jours, des vols en provenance de Montréal (aéroport P.-E. Trudeau) en direction de l'aéroport de Bathurst avec « Air Canada ». « Via Rail Canada » propose le voyage en train quelques journées par semaine et arrive à Bathurst en milieu d'avant-midi. Le voyage se fait de nuit. La compagnie « Orléans Express » offre un voyage en provenance de Montréal mais le voyage sera de longue durée car il y aura une correspondance via Campbellton avec Maritime bus.

La ville de Bathurst ne possède pas de système de transport en commun tel que l'autobus. Pour se déplacer

à l'intérieur de la ville, il faut prévoir le taxi, en appelant soit « people's 24 hour taxi » au (506)546-4435 ou « Acadie taxi » au (506) 545-6111, la marche à pied ou encore la bicyclette, si la température le permet. Il y a également possibilité de faire du covoiturage. Pour plus d'informations, adressez-vous à la réception de votre campus. Le taxi peut s'avérer pratique à l'occasion, mais dispendieux à long terme, si vous l'utilisez trop souvent. C'est pourquoi nous recommandons fortement aux étudiants internationaux de choisir un logement à une distance raisonnable permettant de marcher au campus. La majorité des services essentiels tels que les magasins d'épicerie, les institutions financières, etc. sont situés à proximité des deux centres de formation du campus de Bathurst.



AIDE À L'INTÉGRATION

L'Association multiculturelle région Chaleur inc. (AMRC), organise de nombreuses activités pour faciliter votre intégration sociale, culturelle et économique. Les intervenants de l'AMRC sauront vous guider sur de nombreux aspects de la vie dans la région de Bathurst. N'hésitez pas à communiquer avec eux :

Association multiculturelle région Chaleur Inc.

325, rue main
Bathurst, (Nouveau-Brunswick) E2A 1B1

Téléphone : 506 547-7651

Télécopieur : 506 547-2576

Courriel : info@macr-amrc.ca

Site Web : <https://www.macr-amrc.ca/fr>



POUR NOUS JOINDRE



CCNB – Campus de Bathurst

725, rue du Collège / 75, promenade Youghall, C.P. 266
Bathurst (Nouveau Brunswick) E2A 3Z2

Téléphone : 506 547-2145 ou 1 800 552-5483

Télécopieur : 506 547-7674

Courriel : bathurst@ccnb.ca

CAMPUS DE CAMPBELLTON

INTRODUCTION

Vous trouverez, dans cette section, des informations spécifiques au campus de Campbellton. Ces informations vous seront utiles quand viendra le temps de choisir un logement et de vous y établir.

LOGEMENT

Le CCNB- Campus de Campbellton, n'offre pas de service de résidence étudiante. Il faut donc trouver un logement hors campus. Il est important de réserver tôt, car si on attend à l'arrivée il risque de ne plus avoir de « [logements](#) » à proximité du campus.

Si vous ne réservez pas un logement à l'avance, vous serez peut-être obligé, à votre arrivée, de prendre une chambre à l'hôtel pendant votre recherche. Ceci risque de coûter très cher. Il est donc mieux de s'y prendre à l'avance.

TRANSPORTS

Pour se déplacer en direction de Campbellton, il est possible d'utiliser le transport aérien, le service ferroviaire, l'autobus ou encore la voiture. Il y a, tous les jours, des vols en provenance de Montréal (aéroport P.E Trudeau) en direction de l'aéroport de Bathurst avec « [Air Canada](#) ». Par contre, si vous choisissez d'arriver à l'aéroport de Bathurst, vous aurez à faire 1 h 30 en voiture pour vous rendre à Campbellton. « [Via Rail Canada](#) » propose le voyage en train quelques journées par semaine et arrive à Campbellton en milieu d'avant-midi. Le voyage se fait de nuit. La compagnie « [Orléans Express](#) » offre un voyage en provenance de Montréal à destination de Pointe-à-la Croix.

La ville de Campbellton ne possède pas de système de transport en commun tel que l'autobus. Pour se déplacer à l'intérieur de la ville, il faut prévoir le taxi, entre autre Central taxi incorporated (506 753-3366), la marche à pied ou encore la bicyclette, si la température le permet. Le taxi peut s'avérer pratique à l'occasion mais dispendieux à long terme, si vous l'utilisez trop souvent. C'est pourquoi nous recommandons fortement aux étudiants internationaux de choisir un logement à une distance raisonnable permettant de marcher au campus. La majorité des services essentiels tels que les magasins d'épicerie, les institutions financières, etc. sont situés à proximité du campus de Campbellton.



AIDE À L'INTÉGRATION

L'Association multiculturelle Restigouche, (AMR), organise de nombreuses activités pour faciliter votre intégration sociale, culturelle et économique. Les intervenants de l'AMR sauront vous guider sur de nombreux aspects de la vie dans la région de Campbellton. N'hésitez pas à communiquer avec eux

Association multiculturelle Restigouche

157 rue Water, Bureau 802
CP122, Campbellton
Nouveau-Brunswick E3N 3G1

Téléphone : 506 789-7747

Courriel : info.amr-rma@nb.aibn.com

Site Web : Restigouchemulticulture.com



POUR NOUS JOINDRE



CCNB – Campus de Campbellton

47, avenue Village, C.P. 309
Campbellton (Nouveau-Brunswick) E2A 3G7

Téléphone : 506 789-2377 ou 1 800 648-4111

Télécopieur : 506 789-2433

Courriel : campbellton@ccnb.ca

CAMPUS DE DIEPPE

INTRODUCTION

Vous trouverez, dans cette section, des informations spécifiques au campus de Dieppe. Ces informations vous seront utiles quand viendra le temps de choisir un logement et de s'installer à Dieppe.

LOGEMENT

Le CCNB, Campus de Dieppe n'offre pas de service de résidence étudiante. Il faut donc trouver un logement hors campus. Il est important de faire sa réservation tôt, car si on attend à l'arrivée il risque de ne plus y avoir de « logements » à proximité du campus.

TRANSPORTS

Pour se déplacer en direction de Dieppe, il est possible d'utiliser le transport aérien, le service ferroviaire, l'autobus ou encore la voiture. Il y a, tous les jours, des vols en provenance de Montréal (aéroport P-E Trudeau) en direction de l'aéroport de Moncton avec « Air Canada ». « Via Rail Canada » propose le voyage en train quelques journées par semaine et arrive à Dieppe vers midi. Le voyage se fait de nuit. La compagnie « Orléans Express » offre un voyage en provenance de Montréal mais le voyage sera de longue durée car il y aura une correspondance via Campbellton avec Maritime bus. Pour se déplacer à l'intérieur de la ville, il faut prévoir le système d'autobus, le taxi, la marche à pied ou encore la bicyclette, si la température le permet.

Parmi les entreprises de taxi dans le Grand Moncton il y a :

- Air cab 506 857-2000
- White cab 506 857-3000 ou 506 855-0000
- Taxi Direct NB 506 383-0075

Le système d'autobus Codiac Transit dessert la région du Grand Moncton (incluant Dieppe). Pour les horaires et les tarifs, visitez le site Internet www.codiactranspo.ca. Sur le site web, vous pouvez également vérifier où est rendu l'autobus sur son trajet grâce au système GPS.

Chaque voyage coûte 2,75 \$, mais vous pouvez acheter

LOISIRS

Le CCNB, campus de Dieppe possède depuis l'automne 2018, une équipe masculine de volleyball. Pour plus d'informations, s'adresser au conseiller en communication du CCNB.

Si vous ne réservez pas un logement à l'avance vous serez peut-être obligé, à votre arrivée, de prendre une chambre à l'hôtel pendant votre recherche et ceci risque de coûter très cher. Il vaut donc mieux s'y prendre à l'avance.

une passe mensuelle pour étudiants au coût de 50 \$. Les passes mensuelles sont disponibles aux pharmacies Shopper's Drug Mart (incluant celle du centre d'achat Champlain). Les chauffeurs n'acceptent que la monnaie exacte. Si vous payez en monnaie ou avec une carte de 10 ou 20 trajets, n'oubliez pas de demander votre billet de transfert si vous prenez plus d'un autobus pour vous rendre à votre destination. Le service de taxi est offert dans toutes les localités, mais peut être coûteux, donc demandez s'ils offrent un rabais étudiant. Vous pouvez chercher les numéros de téléphone dans les pages jaunes du bottin téléphonique de la région. Le taxi peut s'avérer pratique à l'occasion, mais dispendieux à long terme, si vous l'utilisez trop souvent. C'est pourquoi nous recommandons fortement aux étudiants étrangers de choisir un logement à une distance raisonnable permettant de marcher au campus ou de prendre l'autobus public. La majorité des services essentiels tels que les magasins d'épicerie, les institutions financières, etc. sont situés à proximité du campus de Dieppe.



AIDE À L'INTÉGRATION

Le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du sud-est du Nouveau-Brunswick (CAFI) organise de nombreuses activités pour faciliter votre intégration sociale, culturelle et économique. Les intervenants du CAFI sauront vous guider sur de nombreux aspects de la vie dans la région de Dieppe. N'hésitez pas à communiquer avec eux.

Le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du sud-est du Nouveau-Brunswick

40 rue Champlain,
Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1A 1N8

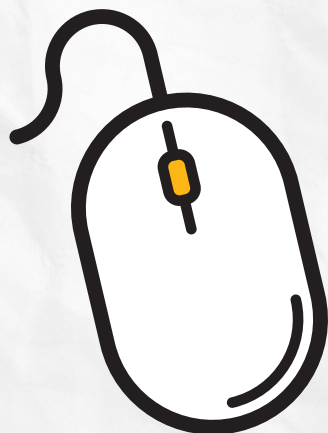
Téléphone : 506-382-7494

Courriel : info@cafi-nb.org

Site Web : cafi-nb.org



POUR NOUS JOINDRE



CCNB - Campus de Dieppe

505, rue du Collège
Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1A 6X2

Téléphone : 506-856-2200 ou 1 800 561-7162

Télécopieur : 506-856-2847

Courriel : dieppe@ccnb.ca

CAMPUS D'EDMUNDSTON

INTRODUCTION

Vous trouverez, dans cette section, des informations spécifiques au campus d'Edmundston et au site de Grand-Sault. Ces informations vous seront utiles quand viendra le temps de choisir un logement et de vous installer à Edmundston ou à Grand-Sault.

LOGEMENT

Le CCNB, Campus d'Edmundston dispose d'une résidence* étudiante sur le campus. Pour information, visitez le site web : umoncton.ca et compléter le « [formulaire de réservation](#) ». Veuillez noter que le site de Grand-Sault ne possède pas de résidence étudiante. Cependant, il y a des « [logements](#) » disponibles situés à proximité de Grand-Sault tout comme à Edmundston. Si vous ne réservez pas un logement à l'avance, vous serez peut-être obligé, à votre arrivée, de prendre une chambre à l'hôtel pendant votre recherche. Ceci risque de coûter très cher. Il est donc mieux de s'y prendre à l'avance.

NOTE IMPORTANTE :

Les programmes de Soudage et Service de soutien en soins infirmiers sont offerts à notre site de Grand-Sault, situé à 58 km d'Edmundston. Choisissez votre logement à Grand-Sault si vous étudiez dans l'un ou l'autre de ces deux programmes.

TRANSPORTS

Pour se déplacer en direction d'Edmundston, il est possible d'utiliser le transport aérien, le service ferroviaire avec une correspondance en autobus ou encore la voiture.

Vous devez privilégier de prendre l'avion en direction de Moncton et de prendre une correspondance avec « Maritime bus » pour arriver à Edmundston. Il y a, tous les jours, des vols en provenance de Montréal (aéroport P-E Trudeau) en direction de l'aéroport de Moncton avec « Air Canada ».

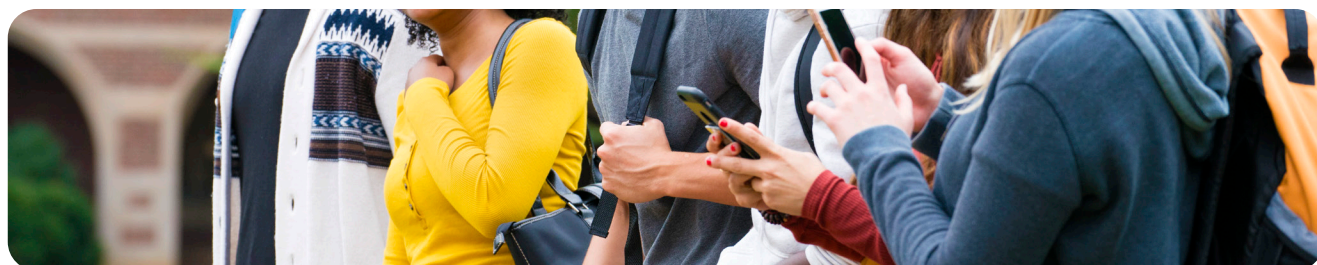
« Via Rail Canada » propose le voyage en train quelques journées par semaine et arrive à Campbellton vers midi. Le voyage se fait de nuit. Un transfert sera assuré entre Campbellton et Edmundston.

Vous pouvez aussi prendre l'avion en direction de l'aéroport de Bathurst avec « Air Canada » et un transfert sera assuré jusqu'à Edmundston.

La ville d'Edmundston ne possède pas de système de transport en commun tel que l'autobus. Par contre, les étudiants en résidence* bénéficient d'un service de navette pour l'accès à certains services comme les épiceries. La plupart des services sont à distance de marche du campus et des logements disponibles.

SERVICES

Les étudiants du campus bénéficient d'un accès gratuit à une piscine semi-olympique, un pavillon sportif (piste de marche, de course, terrain de sport d'équipe et individuel, mur d'escalade, etc...), un terrain de soccer et autres infrastructures récréatives et culturelles.



AIDE À L'INTÉGRATION

Le Centre de ressources pour nouveaux arrivants au nord-ouest Inc., (CRNANO) organise de nombreuses activités pour faciliter votre intégration sociale, culturelle et économique. Les intervenants du CRNANO sauront vous guider sur de nombreux aspects de la vie dans la région d'Edmundston. N'hésitez pas à communiquer avec eux :

Le Centre de ressources pour nouveaux arrivants au nord-ouest Inc.

59, rue Queen, Edmundston,
Nouveau-Brunswick, E3V 1A4

Téléphone : 506 735-0604 ou 1-855-533-0604

Télécopieur : 506 735-0878

Courriel : info@crna.ca

Site Web : crna.ca



POUR NOUS JOINDRE

CCNB – Campus d'Edmundston

35, rue du 15-Août, C.P. 70,
Edmundston, (Nouveau-Brunswick) E3V 3K7
Téléphone : 506 735-2500 ou 1 88 695-2262
Télécopieur : 506 735-2717

CCNB – Campus d'Edmundston (Site de Grand-Sault)

160, rue Réservoir
Grand-Sault (Nouveau-Brunswick) E3Y 3W3
Téléphone : 506 473-7764 ou 1 888 875-2322
Télécopieur : 506 475-4030

Courriel : edmundston@ccnb.ca

CAMPUS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE

INTRODUCTION

La direction et le personnel du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de la Péninsule acadienne sont heureux que vous ayez choisi la Péninsule acadienne comme destination privilégiée pour y faire vos études collégiales en français dans la province du Nouveau-Brunswick. Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre institution. En optant pour un programme de formation de qualité, un solide encadrement scolaire et une gamme d'avantages et de services, vous vous assurez d'acquérir les outils nécessaires pour réussir vos études collégiales et par la suite, lancer votre carrière. Tout au long de votre séjour parmi nous, le campus de la Péninsule acadienne vous offrira des services personnalisés, de l'information et des activités d'animation pour faciliter votre intégration dans votre nouveau milieu de vie. Dans la Péninsule acadienne, vous trouverez bien plus que de la formation postsecondaire, vous trouverez des gens accueillants et qui sait, peut-être voudrez-vous y rester!

NOTE IMPORTANTE :

Au campus de la Péninsule acadienne, il y a deux centres de formation situés à trente (30) kilomètres l'un de l'autre. Il est important de tenir compte de cette réalité lors du choix d'un logement. Vérifiez à quel endroit est offert votre programme de formation avant de choisir un logement.

LOGEMENT

Liste de logements communautaires

Une liste de logements communautaires est disponible sur le site Internet du CCNB à www.ccnb.ca

Logements CCNB (Caraquet ou Shippagan)

Le campus a quelques partenariats dans la communauté afin de pouvoir offrir un logement aux étudiants.

Pour réserver un logement, veuillez communiquer avec le Service aux étudiants du campus de la Péninsule acadienne à l'adresse [courriel logementCCNBPA@ccnb.ca](mailto:courriel_logementCCNBPA@ccnb.ca) ou par téléphone au 506 336-3073.

Logement – UMCS (Shippagan)

Vous avez la possibilité d'habiter dans les résidences étudiantes de l'Université de Moncton, campus de Shippagan situées à deux pas du Centre de formation de Shippagan (CCNB – Campus de Péninsule).

Réservation d'un logement à l'Université de Moncton, campus de Shippagan : il suffit de remplir le formulaire sur le lien suivant : [logement UMCS](#)



TRANSPORTS

Veillez noter qu'il n'y a pas d'avion, de train ou d'autobus qui se rendent directement dans la Péninsule acadienne. L'aéroport, la gare ou le terminal les plus proches se retrouvent dans la ville de Bathurst. Soyez rassuré : un représentant du campus sera sur place pour vous accueillir et vous accompagner en toute sécurité jusqu'à votre logement. La réservation d'un billet d'avion ou de train en direction de la Péninsule acadienne Lorsque vous réservez votre billet d'avion pour le Canada, assurez-vous également de prévoir un moyen de transport pour vous rendre au



Avion

Veillez noter qu'il n'y a pas d'aéroport dans notre région immédiate : vous pouvez prendre une correspondance pour l'Aéroport de Bathurst au Nouveau-Brunswick.

Exemple : durée d'un vol direct à partir de l'Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau (Montréal, province du Québec) jusqu'à l'Aéroport de Bathurst (Bathurst, province du Nouveau-Brunswick) - environ 1 heure 30.



Nouveau-Brunswick : réservez un billet d'avion ou de train à destination de la ville de Bathurst.

Dès votre arrivée au Nouveau-Brunswick, un représentant du CCNB - Campus de la Péninsule acadienne sera sur place pour vous accueillir à l'aéroport, à la gare ou au terminal d'autobus. Le représentant sera responsable de vous reconduire jusqu'à votre lieu de résidence. Vous n'avez qu'à repérer l'affiche « Bienvenue aux étudiantes et étudiants internationaux ».



Train

Vous pouvez également réserver un billet de train en destination de la ville de Bathurst (Nouveau-Brunswick). Exemple : durée du voyage Montréal (Québec) à destination de Bathurst (Nouveau-Brunswick) – environ 13 heures.



AIDE À L'INTÉGRATION

Le comité d'accueil, d'intégration et d'établissement des nouveaux arrivants de la Péninsule acadienne (CAIENA - Péninsule acadienne) est un organisme régional qui se veut le guichet unique pour toutes les questions qui traitent de l'établissement, de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants dans notre belle collectivité. L'objectif du CAIENA est de viser une pleine intégration des nouveaux arrivants sur tous les plans : économique, social, culturel et communautaire. À cet effet, le CAIENA travaille en étroite collaboration avec le CCNB-PA afin de s'assurer que les besoins des étudiantes et des étudiants étrangers puissent être comblés dans la mesure du possible.

Le Comité d'accueil, d'intégration et d'établissement des nouveaux arrivants de la Péninsule acadienne (CAIENA - Péninsule acadienne)

196, avenue Hôtel-de-Ville

Shippagan, NB E8S 1M1

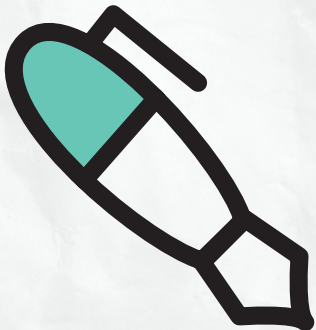
Téléphone : 506 336-8888

Courriel : coordinateur@caiena.ca

Site Web : <http://www.caiena.ca>



POUR NOUS JOINDRE



CCNB - Campus de la Péninsule acadienne

218, boulevard J.-D.-Gauthier,
Shippagan (Nouveau-Brunswick) E8S 3H1 CANADA

Téléphone : 506 336-3073 ou 1 866 299-9900

Télécopieur : 506 336-3075

Courriel : peninsuleacadienne@ccnb.ca